

IDENTITÉ DE L'ENFANT

NOM : Prénoms :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

École demandée pour la rentrée 2025 :

☐ Jules Verne La Cula ☐ Victor Elie Louis Le Bourg ☐ Nelson Mandela Le Sardon

Niveau demandé :

Maternelle : ☐ PS ☐ MS ☐ GS

Élémentaire : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

PERSONNES RESPONSABLES

NOM et Prénom du responsable 1 : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Profession : Employeur :

Tél domicile : Tél travail : Tél portable :

Adresse mail :

NOM et Prénom du responsable 2 : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Profession : Employeur :

Tél domicile : Tél travail : Tél portable :

Adresse mail :

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS

☐ Mariés ☐ Vie maritale ☐ Pacsés ☐ Séparés ☐ Divorcés ☐ Célibataires

AUTORITE PARENTALE

☐ Conjointe ☐ Père seul ☐ Mère seule ☐ Tuteurs

FRERES ET SOEURS SCOLARISES EN MATERNELLE OU ELEMENTAIRE

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée à la rentrée 2025	Niveau (PS, MS, ..., CP, CE1, ...)

RESTAURATION SCOLAIRE

La commune de Genilac dispose d'un service de restauration dans chaque groupe scolaire qui fonctionne lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30.

Envisagez-vous d'inscrire votre enfant ? ☐ Oui ☐ Non

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Des garderies périscolaires sont proposées, sur les trois sites, à tous les enfants ayant 3 ans au moins dans l'année de leur scolarisation, elles sont assurées par des agents spécialisés de la commune et des animateurs.

Voici les horaires des écoles : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

La garderie périscolaire accueille les enfants les jours d'école de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

Envisagez-vous d'inscrire votre enfant sur un de ces temps d'accueil ? ☐ Oui ☐ Non

L'ensemble des documents d'inscription pour les services de restauration, de garderie périscolaire seront disponibles dès juin 2025 auprès de la mairie ou sur le site de la commune : www.genilac.fr rubrique « vie quotidienne ».

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements figurant sur la présente demande.

A Genilac, le , signature du représentant légal :

DOCUMENTS A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT A L'INSCRIPTION

- ✓ Photocopie du livret de famille complet (parents et enfants) ;
- ✓ Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, téléphone, eau, quittance de loyer,...) ;
- ✓ Pour les parents divorcés, un justificatif de garde de l'enfant (jugement), pour les parents séparés ou divorcés exerçant conjointement l'autorité parentale, une attestation de l'autre parent donnant son accord pour cette inscription, ainsi que de la copie de sa carte d'identité ;
- ✓ Si votre famille ou votre enfant réside chez un tiers, produire une attestation Cerfa n° 11752-02 sur l'honneur signée de la personne qui héberge, une copie de sa carte d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois. La commune se réserve le droit de vérifier la véracité de la déclaration et éventuellement de saisir le tribunal administratif à ce sujet.
- ✓ Le certificat de radiation pour les enfants ayant déjà été inscrits dans une autre école.

MENTIONS LÉGALES : « Les informations collectées par le biais de ce dossier sont destinées au service scolaire-périscolaire de la ville de Genilac où elles seront traitées par la responsable de service. Ces données seront transmises à l'école publique où vous inscrivez votre enfant. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, écrire à Commune de Genilac 45-85 rue René Mahinc 42800 Genilac »